

<https://charcot.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article639>



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE CHARCOT

- La vie de l'établissement - L'Association Sportive -



Date de mise en ligne : mardi 4 septembre 2018

Copyright © Collège Jean CHARCOT - Tous droits réservés

INTRODUCTION

L'Association Sportive du Collège CHARCOT accueille les élèves volontaires de la 6ème à la 3ème, désireux de participer à des activités sportives en compétition ou non dans divers sports proposés en début d'année scolaire.

Cette association sportive a prioritairement pour but de :

- Développer l'esprit de solidarité, de responsabilité, d'initiative.
- Développer la prise de conscience de l'intérêt d'une pratique sportive régulière.
- Développer le respect mutuel, mais aussi le respect de soi et du matériel.

L'AS condamne la VIOLENCE sous toutes ses formes, les détériorations, les vols, les graffitis, les marques de prosélytisme, le dopage...

ORGANISATION

L'accès à l'AS

Seuls les élèves effectivement inscrits peuvent participer à l'AS aux heures et lieux réservés.

Les parents des élèves inscrits peuvent venir voir leurs enfants en compétition.

Les élèves entrent et sortent du gymnase par le « portail du gymnase » côté rue s'ils arrivent de l'extérieur le mercredi après-midi, les autres seront accompagnés par un professeur d'EPS s'ils viennent du collège et ceci aux heures prévues par les professeurs d'EPS.

L'attitude et la tenue doivent être correctes (tenue de sport exigée).

Les déplacements à l'extérieur du collège sur les autres lieux sportifs

Ils se feront en car spécial avec un accompagnateur du collège Charcot ou d'un autre collège.

Le comportement des élèves doit être exemplaire pendant les transports en car.

Des parents peuvent être sollicités pour emmener des joueurs sur les lieux de compétition.

Les contrôles des présences

L'assiduité à l'AS est obligatoire. Un état des présences est systématiquement effectué à chaque entraînement et chaque compétition. Toute absence est signalée à la « vie scolaire » du collège et doit être justifiée.

Aucun élève ne peut quitter les entraînements avant la fin de la séance excepté un mot des parents présenté à l'avance et à titre exceptionnel.

Absence d'un animateur de l'AS

Absences prévues :

- le mercredi les élèves quittent le collège à la fin des cours du matin
- les autres jours, les demi-pensionnaires restent au collège, les externes restent chez eux

Absences imprévues :

- le mercredi les élèves munis d'une autorisation permanente signée par leurs parents en début d'année peuvent quitter le collège. Les autres sont gardés au collège sauf contact téléphonique permettant leur sortie
- Les autres jours, les demi-pensionnaires restent au collège, les externes suivent la règle du mercredi

Les retards

A éviter et à justifier en tout cas : en cas de compétition risque de « rater son car » ou absence d'échauffement (risque d'accident corporel).

Si entraînement au collège l'élève sera accepté jusqu'à 12h45.

Repas

Il n'y a pas de restauration scolaire le mercredi. L'élève apportera son repas pour déjeuner au collège sous la surveillance d'un adulte.

Pour les autres jours, les élèves sont prioritaires pour prendre leurs repas au self.

Comportement

Les élèves de l'AS doivent participer à l'installation et au rangement du matériel.

Il est demandé une stricte politesse en tout lieu et envers tous notamment arbitres et adversaires.

Il est interdit de mâcher du chewing-gum, de fumer (politesse, sécurité, respect du matériel sportif et des cars...).

Il est interdit de jeter des projectiles, d'être en possession d'objets dangereux, de se battre, d'exercer des brimades, du « troc », du commerce, d'utiliser des téléphones portables pendant les séquences d'entraînement ou de compétition.

Tout élève qui dégrade du matériel ou le cadre dans lequel il évolue sera tenu pour responsable.

La participation à l'AS n'étant pas obligatoire, un élève pourra être exclu définitivement pour faute et, ce, après accord du Bureau de l'AS et sans remboursement de la cotisation, les parents en seront avertis par écrit.

Prévention

Il est déconseillé de détenir de l'argent ou des objets de valeur.

En aucun cas, les responsables de l'AS ne seront tenus pour responsables des vols ou des pertes de vêtements ou de matériels (les cartables peuvent rester au collège en lieu sûr pendant les compétitions qui ont lieu à l'extérieur du collège).

Information

Des affiches placées sur le panneau spécial AS dans le préau gris (à côté du bureau des aides éducateurs) mentionnent, chaque semaine, le programme des séquences ainsi que les résultats des compétitions et les absences des personnes encadrant les activités.

Expression

Chaque élève peut s'exprimer, s'informer et informer ses camarades par oral ou écrit en respectant autrui (tolérance, principe de laïcité, neutralité...).

Les élèves peuvent recueillir les avis et propositions des autres élèves pour les exprimer auprès des professeurs d'EPS ou des membres du bureau de l'AS.

Santé-sécurité

Aucun élève ne doit détenir de médicaments sur lui, sauf s'il fait l'objet d'un PAI signé par le médecin scolaire.

L'utilisation de matériel externe à l'activité pratiquée et non proposée par la personne qui entraîne est interdite.

En cas d'accident lors d'une compétition ou d'un entraînement les parents seront immédiatement prévenus dans la mesure du possible et l'élève sera évacué par les secours.

Punitions-sanctions

Tout comportement incorrect est inacceptable (dégradation, violence, intimidation, insultes, non-respect des règlements...) sera passible d'une punition ou d'une sanction.

Cela peut aller de l'arrêt immédiat de l'activité, en passant par la suspension d'entraînements, l'exclusion de matchs, jusqu'à l'exclusion définitive de l'AS.

MISE EN ŒUVRE DU REGLEMENT

Le règlement peut être modifié en fonction des besoins exprimés par les élèves et/ou sur demande des membres du bureau.

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE CHARCOT

Ce règlement est communiqué à tout adhérent qui doit l'approuver.